

PORTE-PAROLE

41/62

INFORMATION RAPIDE

PORTE-PAROLE:

POSTE 5-384

PRESSE et PUBLIC RELATIONS:

POSTE 5-468

INFORMATION BACKGROUND:

POSTE 5-390

Résultats de la 689ème séance de la Haute Autorité

1. Problèmes de l'énergie

La Haute Autorité a préparé la prochaine réunion du groupe de travail Interexécutifs "politique énergétique" qui se tiendra le lundi 15 juin à Strasbourg. A cette occasion le groupe mettra définitivement au point le document contenant les propositions des Exécutifs européens pour une meilleure coordination des politiques énergétiques. Le Conseil de Ministres de la CECA procédera à un premier examen de ce document lors de sa session du 17 juillet.

2. Marché charbonnier belge

Tout en poursuivant ses contacts avec le Gouvernement belge en vue de trouver une solution au problème de l'assainissement de l'industrie charbonnière belge dans le respect des dispositions du Traité, la Haute Autorité a commencé à préparer l'échange de vues sur l'évolution du marché charbonnier belge au 1er semestre 1962 qui a été convenu entre le Conseil de Ministres et l'Exécutif de la CECA.

3. COBECHAR

Le Comptoir Belge des Charbons a demandé à la Haute Autorité de proroger le régime actuel de vente en commun jusqu'au 30 septembre 1962.

Considérant que les entretiens avec le Gouvernement belge concernant les mesures à prendre sur le marché du charbon belge sont encore en cours, la Haute Autorité, en se référant aux termes de sa lettre du 26 avril 1961, s'est déclarée prête à suspendre, jusqu'au 30 septembre prochain, l'application des mesures auxquelles cette lettre fait allusion. Dans cette lettre la Haute Autorité avait intimé aux entreprises participant au COBECHAR de trouver une solution conforme aux dispositions du Traité en ce qui concerne l'écoulement du charbon belge.

4. Concentration

La Haute Autorité a autorisé l'acquisition d'une majorité d'actions d'une petite entreprise sidérurgique par une autre entreprise. Cette concentration n'aura qu'une faible incidence sur les rapports concurrentiels sur le marché commun de l'acier.

5. Réadaptation

La Haute Autorité a décidé l'application de l'article 56 du Traité en faveur des 242 travailleurs touchés par les fermetures totales des mines de fer "Heinrichsseggen" et "Laubach" près de Wetzlar et d'ouvrir à cette fin un crédit de 181.500 DM.

Les deux sièges ont déjà cessé leur activité au 1er mars 1962.

Le minerai de fer provenant de ces deux sièges ne peut plus supporter, en raison des frais élevés du traitement préparatoire, la concurrence des minerais étrangers à haute teneur en fer d'autant plus que les prix des minerais étrangers présentent ces derniers temps une forte tendance à la baisse et que les frets maritimes ont considérablement diminué.

6. Recherches sur l'automation

La Haute Autorité a mis au point un mémorandum en vue de consulter le Comité Consultatif et le Conseil de Ministres sur l'opportunité d'accorder une aide financière de 266.000 dollars pour des recherches sur l'automation du blooming.

Cette aide serait accordée au Centre National de Recherches Métallurgiques et aux Aciéries et Minières de la Sambre, les deux étant solidaires pour l'exécution des travaux. Les recherches viendront s'insérer dans les projets français et allemand qui ont été déjà approuvés en mai 1962 et qui portent sur l'automation des laminoirs réversibles: blooming et train quarto à tôles fines.

7. Recherches sur les dégagements de gaz

La Haute Autorité consultera en outre le Comité Consultatif et le Conseil de Ministres sur l'opportunité de contribuer jusqu'à un maximum de 102.490 dollars à des recherches ayant pour objet l'étude des phénomènes de dégagements instantanés de gaz dans les mines néerlandaises et des moyens de lutte appropriés.

La Haute Autorité a pris cette décision du fait que les dégagements instantanés de gaz se sont produits à plusieurs reprises dans les houillères néerlandaises et que ceux-ci s'accroîtront vraisemblablement au fur et à mesure que le niveau des exploitations se déplacera vers une plus grande profondeur.

8. Lutte contre les poussières

La Haute Autorité a décidé de débloquer 75.860 dollars en vue de financer l'exécution de cinq nouvelles séries de recherches dans le cadre de la lutte technique contre les poussières dans la sidérurgie.

Ces travaux, qui seront exécutés par des spécialistes de quatre pays membres, s'insèrent dans le cadre des recherches dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité du travail approuvés en décembre 1957 et pour lesquels un crédit global de 3 millions de dollars avait été prévu.